



Condition générale de vente

Date de la dernière mise à jour :01/04/2025

1. PRESENTATION

L'institut Double hélice est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 36A, bd Marcel Sembat 11100 Narbonne (France). L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise. (L'ensemble des prestations étant ci-après dénommée « l'Offre de services L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE » ou « l'Offre de services »).

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services de L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE relatives à des commandes passées auprès de L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE par tout client professionnel (ci-après « le Client »). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents ou par lui-même.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. FORMATIONS EN PRESENTIEL

3.1 Formations interentreprises

3.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises, longues ou courtes, disponibles au catalogue L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE via son site Internet <https://www.institut-double-helice.fr/> et réalisées dans des locaux mis à disposition par L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE.

3.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE.

Tous les prix sont indiqués net, l'Institut Double Hélice n'est pas soumis à la TVA. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

3.1.3 Remplacement d'un participant

L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à 30 jours ouvrés. Si le remplacement intervient moins de 30 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 50 € de gestion de dossier au profit de L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE.

3.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

3.1.5 Formateur session :

Les sessions de formation sont programmées et le formateur est défini. À tout moment, L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE peut amener à le remplacer.

3.2 Formations intra-entreprise

3.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux, du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client ou L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE.

3.2.2 Conditions financières

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE. Sauf disposition contraire dans la proposition de L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE, un acompte minimum de 20% du coût total de la formation sera versé par le Client.

4. DISPOSITIONS COMMUNES AUX DIFFERENTS TYPES DE FORMATIONS

4.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est automatiquement mise à disposition du Client dans son espace personnel ou adressée par L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE. Pour les institutions-Associations-Entreprises un exemplaire est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. Dans les autres cas, l'acceptation des CGV lors de l'inscription sur le site Internet vaut pour bon de commande ferme et définitif. L'attestation de participation est mise en ligne dans l'espace personnel du stagiaire après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

4.2 Règlement par un OPCO

En cas de demande de prise en charge auprès d'un l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE ne pratique pas la subrogation de paiement du client par l'OPCO, excepté sur demande préalable formulée à L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE et validée.



5. ANNULATION

5.1 Annulation ou report des formations en présentiel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE et le Client et sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation ou de report par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- **Annulation** communiquée 15 jours après l'inscription et 90 jours avant la date de la formation fera l'objet d'une indemnité de 50 euros correspondant à la gestion des frais de dossiers.
- **Annulation** communiquée entre 90 jours et 45 jours avant la date de la formation fera l'objet d'une indemnité de 150 euros.
- **Report** demandé entre la date d'inscription et 90 jours avant la formation se fera sans frais.
- **Report** demandé entre 90 jours et 45 jours avant la formation fera l'objet d'une indemnité de 50 euros correspondant aux frais de gestion de dossier pour un report effectué applicable une seule fois.
- Annulation/Report communiquée à moins de 45 jours ouvrés de la formation fera l'objet d'une indemnité de 70% du tarif de la formation facturé au Client.
- Absence totale ou partielle à la formation exceptée en cas de force majeure sera due dans son intégralité

Ces sommes ne sont pas imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

5.2 Annulation ou report inscription aux colloques et congrès à l'initiative du Client

- Annulation communiquée 15 jours après la date d'inscription et 120 jours avant la date de la formation : Forfait 50 euros frais de dossier sauf cas de force majeure justifié
- Annulation communiquée entre 120 jours et 90 jours avant la date de la formation : Forfait 150 euros sauf cas de force majeure justifié
- Annulation communiquée entre 90 jours et 30 jours avant la date de la formation : 70% du montant total sauf cas de force majeure justifié
- Annulation communiquée dans un délai de 30 jours avant la date de la conférence : 100 % sauf cas de force majeure justifié
- Absence totale ou partielle à la formation exceptée en cas de force majeure sera due dans son intégralité

6. DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE

6.1 Modalités de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE sont valables un (2) mois à compter de l'envoi du bon de commande. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client. La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

6.2. Facturation – Règlement

6.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et net de taxes. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Dans le cas de Formation intra-entreprise les frais de déplacement, d'hébergement, de repas du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, et de location de matériel courant (vidéo projecteur, métaplan, Matériel de simulation marketing, ...) sont facturés en sus ou prise en charge directement par le client

6.2.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 45 jours à compter de la date de la facture ;
- le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal ;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture. En cas de retard de paiement, L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE. Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

6.3. Limitations de responsabilité de L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE

La responsabilité de L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, ou toute cause étrangère à L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

6.4. Force majeure

L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les désastres naturels, les incendies, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE .



6.5. Propriété intellectuelle

L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE est seul en partenariat exclusif de Lifespan Integration pour les Formations LI-ICV, titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE. A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, de L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En contrepartie du paiement du prix correspondant.

En tout état de cause, L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations en formation Inter ou intra entreprise.

6.6. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE au Client.

L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs

6.7. Communication

Pour les Formations réalisées en Intra-entreprise Le Client accepte d'être cité par L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE comme client de ses offres de services, aux frais de L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 7.5, L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

6.8. Protection des données à caractère personnel du stagiaire

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution, du suivi de sa formation et du suivi de son parcours par les services de L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail et des services de L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE associés. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE soit par mail, soit par courrier au 16 rue jacquard 11100 Narbonne. Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

6.9. Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et L'INSTITUT DOUBLE HÉLICE à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Narbonne.